

# ATTESTATION DE CAPACITE

## N° 17143

*Délivrée en application de l'article R.543-106 du Code de l'Environnement*



agréé par décision ministérielle en date du 29/08/2008 atteste que l'opérateur :

### CRYSTAL FROID CLIMATISATION

*Siret : 47798034600019*

dispose des capacités nécessaires pour effectuer les activités suivantes :

**CATEGORIE I : Contrôle d'étanchéité, maintenance et entretien, mise en service, récupération des fluides de tous les équipements de réfrigération, de climatisation et de pompe à chaleur.**

**L'attestation de capacité est attribuée pour une période de 5 ans.**

Elle pourra être suspendue ou retirée avant sa date d'échéance dans les cas prévus aux articles R.543-101 et R.543-104 du Code de l'Environnement.

**Validité du : 31/08/2009**

**au : 31/08/2014**

Le Président

Joseph AMAR